



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 novembre 2013

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, adjoints  
M. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, DARDAINE, ARGANT,  
ADRIAN, Mme GROUARD, M. FUCHS, conseillers municipaux.

Membre excusée : Mme GEORGES qui donne procuration à M. ARGANT.

M. SEROT est désigné secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 26.08.2013

1. Décisions prises en application de l'article L 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
2. Logements 5, rue Dr Lorain
  - a. Révision des loyers
  - b. Abattement d'un loyer
3. Travaux
  - a. Eclairage public rue des Hauts Jardins
4. Affaires financières
  - a. Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie
  - b. Décision modificative n°1 – Budget Photovoltaïque
  - c. Décision modificative budget général
  - d. Dissolution du Syndicat de Gestion du Collège – Reprise du résultat
5. Affaires domaniales :
  - a. Déclarations d'Intentions d'Aliéner
6. Affaires scolaires
  - a. Rythmes scolaires – Nouvelle réforme
  - b. Subvention classe de neige
7. Subvention Tennis de table Lorquin
8. Divers

Le maire ouvre la séance à 18 h et met aux voix le procès-verbal de la séance du 26 août 2013 – Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1. Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

#### **a. Intitulé de la décision** : Lot 1 – Isolation thermique - Avenants

**Exposé des motifs** : par décision du 10/09/2012, le maire a décidé de confier les travaux d'isolation thermique à l'entreprise ABE Façades à Sarralbe pour un montant de 192 452,04 € HT pour la tranche ferme et 50 739.00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Le Maire présente au conseil municipal, les avenants nécessaires à la poursuite des travaux :

#### **Avenant n° 1** : Modification du taux de TVA

La TVA de 19.6 % a été appliquée sur le presbytère et sur les 4 logements, il y a lieu de modifier ce taux à 7 %.

#### **Avenant n° 2** : Modification du délai

La réception des travaux prévue au 13 octobre est reportée 15 novembre 2013.

#### **Avenant n°3** : Travaux supplémentaires

Compte tenu de l'importance des fissures sur la façade du presbytère côté rue, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires : réalisation d'un entoilage sous l'enduit. L'avenant s'élève à 2 250,- € HT.

**Décision** : Le maire décide d'accepter les 3 avenants suivants :

- modification du taux de TVA à 7% sur les bâtiments locatifs
- modification de la date de réception des travaux fixée au 15 novembre 2013
- travaux supplémentaires sur le bâtiment presbytère d'un montant de 2 250,- € HT.

Ces décisions ramènent le marché initial à 245 441.04 € HT.

#### **b. Intitulé de la décision** : Lot 2 : Menuiseries extérieures PVC - Avenants

**Exposé des motifs** : par décision du 10/09/2012, le maire a décidé de confier les travaux de menuiseries extérieures PVC à l'entreprise Alfred KLEIN à Sarrebourg pour un montant de 4 875,- € H.T. auquel s'ajoute les options pour un montant de 12 114,- € H.T.

Le Maire présente au conseil municipal, les avenants nécessaires à la poursuite des travaux :

#### **Avenant n°1** :

##### **1 - Modification du taux de TVA** :

La TVA de 19.6 % a été appliquée sur le presbytère et sur les 4 logements, il y a lieu de modifier ce taux à 7 %.

## 2 – Travaux supplémentaires :

- Une modification des travaux prévus sur les différents bâtiments :
  - o Stade vestiaire rugby, fourniture et pose de 2 fenêtres à 3 vantaux au lieu de fenêtres à 2 vantaux + 394,- €
  - o Stade vestiaire rugby suppression de 4 oscillo-battants et partie fixe de chaque côté - 196,- €
  - o Centre Médicosocial ajout d'une gâche électrique sur porte + 82,- €
  - o Logements municipaux ajout d'une fenêtre à soufflet + 167,- €
  - o Ateliers municipaux ajout de vitrage imprimé dans les fenêtres de 620x910mm + 18,- €

Avenant n°2 : Modification du délai - La réception des travaux prévue au 13 octobre est reportée 15 novembre 2013.

**Décision** : Le maire décide d'accepter les 2 avenants portant sur :

- modification du taux de TVA à 7% sur les bâtiments locatifs
- modification des travaux sur les bâtiments d'un montant de 465,- € HT
- modification de la date de réception des travaux fixée au 15 novembre 2013.

Ces décisions ramènent le marché initial à 17 454,- € HT.

M. FUCHS Hervé rejoint la séance à 18h10.

### **c. Intitulé de la décision** : Lot 3 : Chauffage ventilation – Avenants

**Exposé des motifs** : par décision du 10/09/2012, le maire a décidé de confier les travaux de chauffage ventilation à l'entreprise SANICHAUFF à Sarrebourg pour un montant de 99 900,- € H.T. pour la tranche ferme et 35 711,39 € H.T. pour la tranche conditionnelle.

Le Maire présente au conseil municipal, les avenants nécessaires à la poursuite des travaux :

Avenant n°1 : Modification du taux de TVA :

La TVA de 19.6 % a été appliquée sur le presbytère et sur les 4 logements, il y a lieu de modifier ce taux à 7 %.

Avenant n°2 : Les travaux de réhabilitation des logements nécessitent une remise à niveau complémentaire d'une partie des réseaux et des installations sanitaires pour la sécurité des personnes. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 7 554,- € HT.

Avenant n°3 : Modification du délai - La réception des travaux prévue au 13 octobre est reportée 15 novembre 2013.

Avenant n°4 :

- Les travaux de réhabilitation des 4 logements nécessitent le renforcement de la protection mécanique des canalisations gaz extérieures d'un montant de 594,- € HT.
- Les travaux de réhabilitation du centre médicosocial nécessitent la séparation du réseau de distribution d'eau froide dans la perspective d'une meilleure répartition des charges entre les deux niveaux du bâtiment pour un montant de 1 060,- € HT.

**Décision** : Le maire décide d'accepter les 4 avenants suivants :

- modification du taux de TVA à 7% sur les bâtiments locatifs
- travaux supplémentaires de remise à niveau complémentaire d'une partie des réseaux et installations sanitaires pour la sécurité des personnes pour un montant de 7 554,- € HT
- modification de la date de réception des travaux fixée au 15 novembre 2013
- travaux de réhabilitation des 4 logements nécessitent le renforcement de la protection mécanique des canalisations gaz extérieures d'un montant de 594,- € HT et travaux de réhabilitation du centre médicosocial nécessitent la séparation du réseau de distribution d'eau froide dans la perspective d'une meilleure répartition des charges entre les deux niveaux du bâtiment pour un montant de 1 060,- € HT.

Ces décisions ramènent le marché initial à 144 819.39 € HT.

## **2. Logements 5, rue Dr Lorain**

### **a. Révision des loyers**

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la révision des loyers des logements communaux situés 5, rue Dr Lorain conformément à l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2013, qui atteint 1,20 % d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal moins une abstention décide d'appliquer les tarifs de location suivants à compter du 01.11.2013 :

- logements :  $290.38 \text{ €} \times 1,20 \% = 3.48 \text{ €}$  d'augmentation soit 293,86 €
- garages :  $29.24 \text{ €} \times 1,20 \% = 0,35 \text{ €}$  d'augmentation soit 29,59 €

### **b. Abattement d'un loyer**

Dans le cadre des travaux de mise en conformité énergétique des bâtiments communaux, les locataires des logements actuellement occupés, 5, rue Dr Lorain ont subi beaucoup de désagréments avec complaisance (poussière, bruit, absence de chauffage)

C'est pourquoi, le maire propose au conseil municipal l'abattement d'un mois de loyer à Mme SCHWEGER et Melle CHAMEROY soit 293.86 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise l'abattement du loyer de décembre 2013 à Mmes SCHWEGER et CHAMEROY, en compensation des ennuis provoqués par lesdits travaux.

## **3. Travaux**

### **a. Eclairage public rue des Hauts Jardins**

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MANGIN Daniel construit sur la parcelle située au bout de la rue des Hauts Jardins. Afin d'assurer la sécurité de la place de retournement, il serait judicieux de prévoir l'installation d'une lampe supplémentaire.

A cet effet, M. le Maire soumet un devis de l'entreprise EST RESEAUX d'un montant de 3 241.16 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition d'un lampadaire supplémentaire selon devis de l'entreprise EST RESEAUX d'un montant de 3 241.16 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013 à l'article 2315.

M. ADRIAN Denis rejoint la séance à 18h20.

#### **4. Affaires financières**

##### **a) Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie**

M. le Maire expose au conseil municipal les difficultés de trésorerie de la commune. Les travaux de mise en conformité énergétique seront terminés pour la fin du mois et qu'il devra honorer les dernières factures à payer (75 000,- € env.) + les travaux d'aménagement parking et voirie rue des Hauts Jardins (135 000,- € env.).

Les subventions attendues dans le cadre du PACTE II ne seront plus versées en 2013, le Conseil Général de la Moselle à court de trésorerie lui aussi.

C'est pourquoi, le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ouvrir une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 200 000,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie à hauteur de 200 000,- € sur 6 mois
- Charge le maire de la négocier au meilleur taux auprès des établissements bancaires
- Autorise le maire à signer le contrat.

##### **b) Décision modificative n°1 – Budget photovoltaïque**

Lors du vote du budget primitif 2012, il était prévu d'amortir les immobilisations. Ces opérations comptables n'ont pas été réalisées – Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de transférer les crédits comme suit, afin de rattraper les amortissements 2012 :

-	Section de fonctionnement – Dépenses :	Recettes
	Art. 6156 - 2 576,- €	Art. 701 + 2 424,- €
	Art. 6168 - 1 500,- €	Art. 777/042 + 1 400,- €
	Art. 6811/042 + 7 900,- €	
-	Section d'investissement : Dépenses	Recettes
	Art. 13911/040 + 1 400,- €	Art. 2805/040 + 7 900,- €
	Art. 2153 + 6 500,- €	

c) Dissolution du Syndicat de Gestion du Collège – Reprise du résultat

En date du 10/09/2012, le conseil municipal avait délibéré sur la dissolution du syndicat de gestion du collège de Lorquin et autorisé le Maire à la reprise des comptes restant au bilan comme suit : Article 10222 pour 1 798,03 € - Article 1068 pour 11 665,15 € -Article 193 pour 13 463,18 €

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'intégration de ces écritures, l'affectation du résultat de la commune a été modifiée et passe de 5 076 040.00 € à 5 087 705.15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette rectification.

d) Affaires domaniales

a. Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
07/10/2013	Consorts HAFFEMAYER	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 13 avec 784 m <sup>2</sup>	71, rue Charly Ochs	Renonce à l'exercice de son droit de préemption avec une voix contre
29/07/2013	BAILLET ép PIERCY Suzanne	Immeuble non bâti cadastré section 25 n°101 avec 15 ares	Les Grandes Raies	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

DIA Consorts HAFFEMAYER : M. Jean-Marie ARGANT explique son vote contre. Il aurait souhaité que la commune acquière l'immeuble pour permettre une liaison entre le village et le lotissement « Sous les Grandes Raies ».

e) Affaires scolaires

a. Subvention classe de neige

Le maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de Madame LAMIGE, directrice de l'école élémentaire, relative à un projet de classe de neige qui aura lieu du 20 au 24/01/2014 à GERARDMER.

15 élèves lorquinois sont concernés. Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 65 € par élève soit 975,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise l'inscription d'une subvention de 975,- € au BP 2014
- autorise le versement de la subvention dès janvier 2014.

M. Eric RIETHMULLER quitte la séance et donne procuration à M. Francis KURTZ

b. Rythmes scolaires – Nouvelle réforme

Par délibération du 25/03/2013, le conseil municipal avait demandé le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

A la demande de l'Inspection Académique, une réunion de concertation a eu lieu avec une délégation des représentants des parents d'élèves.

Le Maire communique la proposition des conseils d'écoles qui souhaitent opter pour les nouveaux horaires de classe comme suit :

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h20 à 11h20 et 13h10 à 15h25**

**Mercredi de 8h20 à 11h20**

Une enquête consultative a été envoyée aux parents d'élèves afin de connaître le nombre d'enfants susceptibles de participer aux activités qui seront proposées de **15 h 20 à 16 h 10 et prises en charge par la commune**. Ces éléments recueillis permettront de décliner le projet dans les mois à venir.

Actuellement, la commune de Lorquin subventionne l'association « Les Lutins » à hauteur de 20 000,- €/an + mise à disposition des locaux + prise en charge de 2 h/jour des 2 ATSEM. Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, elle sera sans doute amenée à verser une subvention supérieure à 30 000,- €/an et dans ce cas la signature d'une convention avec l'association sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise

- le versement d'une avance de 10 000,- € dès janvier 2014
- le maire à signer une convention financière avec l'association « Les Lutins » dès que les coûts prévisionnels liés à la mise en place de la nouvelle réforme seront connus.

7. Subvention aux associations

c. Association Tennis de Table Lorquin

Le maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de M. LORANG Pierre, Président de la nouvelle association Tennis de Table créée en août 2013 à Lorquin.

Il sollicite une subvention afin de développer son activité (achat de matériel).

Le Maire propose une subvention de 150,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 150,- €.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2013.

8. Divers

a. Carrefour rues Charly Ochs/Dr Marchal –

Lors de la séance du 26 août dernier le maire avait demandé aux conseillers municipaux de réfléchir à la mise en place d'un sens unique montant rue Charly Ochs depuis l'immeuble Baumann jusqu'à la rue Dr Crevaux.

Il informe les membres présents qu'en parallèle à ce « test » il a mené une enquête auprès des riverains. Une cinquantaine d'avis a été sollicitée – 25 réponses nous sont parvenues dont 6 contre la mise en sens unique de la rue (taux de réponse 50%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 7 voix contre, 6 abstentions et une voix pour, de ne pas mettre en place la rue Charly Ochs en sens unique.

b. Livret d'Accueil du Centre Hospitalier de Lorquin

Le Maire informe le conseil municipal de l'édition du nouveau livret d'accueil du Centre Hospitalier de Lorquin. Il propose de participer à l'insertion publicitaire à hauteur de 500,- € H.T.

Considérant l'importance du centre hospitalier de Lorquin depuis un siècle dans la région du Sud Mosellan,

Considérant que l'hôpital de Lorquin est le premier employeur de la commune,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal moins 2 abstentions et 3 voix contre autorise le soutien à l'établissement du livret d'accueil du centre hospitalier de Lorquin à travers l'insertion publicitaire de la commune pour un montant de 500,- € H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013.

c. Sécurité routière – Afficheur de vitesse

Le Maire informe le conseil municipal que l'afficheur de vitesse, prêté par la Préfecture, sera mis en place du 9 au 29 décembre 2013. Ce radar sera apposé à l'entrée de Lorquin, rue Général Leclerc, côté Héming.

d. Communauté de Communes des 2 Sarres

Les conseillers municipaux ont reçu, avec la convocation au présent conseil municipal :

- le rapport annuel de l'assainissement 2012
- le rapport annuel d'activité de la CC2S 2012
- le relevé des délibérations du Conseil de Communauté du 29/07/2013
- l'arrêté actant la composition du conseil communautaire de la CC2S après le renouvellement général des conseils municipaux en 2014

Le Maire rappelle que la communauté de communes, c'est aussi les lorquinois ; ces rapports sont riches d'informations et que les projets menés par la CC2S depuis 2001 sont importants, ambitieux et nécessaires.

e. Nouveaux cantons du département de la Moselle

Les conseillers municipaux ont reçu avec la convocation au présent conseil municipal, le projet de décret lié au nouveau découpage des cantons du département de la Moselle.

Le maire attire l'attention (à compter du 01.01.2015) sur la suppression de Lorquin chef-lieu de canton ainsi que de la suppression de la dotation de solidarité rurale qui représente 4 200 € pour l'année 2012. Il faudra imaginer à réduire les charges de fonctionnement, réduire ou supprimer l'éclairage public partiellement au cours de la nuit, pourrait être une piste de réflexion.

Un courrier sera adressé à M. le Préfet pour demander la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à la suppression de 10% des ressources financières de la commune (D.S.R.).

f. Office du tourisme communautaire

Le maire informe que l'office du tourisme lance l'opération féerie de Noël 2013, le mardi 26 novembre 2013 à 16h30 à Vasperviller. Dans le cadre de la promotion du territoire, tous les membres du conseil municipal sont invités à y participer.

g. Travaux et avancement – planning

Les travaux de voirie définitive de la rue des hauts jardins sont terminés.

La société Créa Métal termine l'installation du portail métallique de la trésorerie – perception d'une part, et des mains courantes la ruelle de la Gasse, d'autre part.

h. Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

Le maire informe qu'une réunion d'information avec les parents aura lieu le mardi 26 novembre 2013 à 20h à la salle du complexe sportif Sylvain KASTENDEUCH.

i. Labellisation des clubs sportifs

Le maire félicite le Sporting Club de lutte et la Sportive Lorquinoise pour les labels obtenus respectueusement « Régional » et « Or ».

M. ARGANT regrette que les câbles posés par la CC2S pour le « Haut débit » reste en aérien.

Plus personne souhaitant la parole, la séance est levée à 19 h 30.